

Mise à jour : Guillaume Carriou  
Date : 27/04/2011

## Rapport sur les frais d'intermédiation 2010

Conformément à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, lorsque la société de gestion a recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres et que les frais d'intermédiation ont représenté pour l'exercice précédent un montant supérieur à 500 000 euros, la société de gestion de portefeuille élabore un document intitulé « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation », mis à jour autant que de besoin.

Au cours de l'année 2010, les frais d'intermédiation relatif aux fonds gérés par la société Swan Capital Management ont dépassé 500 000 euros TTC.

Les frais d'intermédiation se répartissent entre :

- 1- les frais d'intermédiation relatif au service d'exécution d'ordres
- 2- les frais d'intermédiation relatif au service d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres

Les frais d'intermédiation relatifs aux services d'exécution des ordres sur nos OPCVM n'incluant pas de service d'aide à la décision d'investissement concernent les frais relatifs aux traitements des produits dérivés (contrats futures essentiellement) et des OPCVM. Ceci représente 24% du montant total des frais d'intermédiation.

Les frais d'intermédiation relatifs aux services d'exécution des ordres sur les OPCVM gérés par Swan Capital Management incluant le service d'aide à la décision d'investissement concernent les frais relatifs aux traitements des ordres titres vifs. Les analyses financières des brokers permettent un service d'aide à la décision d'investissement. Ceci représente 76% du montant total des frais d'intermédiation.

Cette clé de répartition n'est pas définitive et est sera réévaluée lors de la réception des données manquantes : commissions produits dérivés d'un broker.

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt relatif au choix des prestataires, une procédure relative au choix des intermédiaires est mise en place. Cette procédure est disponible dans les rapports annuels de nos OPCVM.